

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

19 OCTOBRE 1962

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

5^e ANNÉE N° 100

SOMMAIRE

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Décisions

Élection des présidents de Chambre 2505/62

Communications

*Recours de l'entreprise Milchwerke Heinz Wöhrmann und Sohn KG
contre la Commission de la Communauté économique européenne,
introduit le 4 octobre 1962 (affaire 31-62)* 2506/62

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Informations

Élection des membres du bureau 2507/62

Élection des membres des sections spécialisées 2508/62

Modification au règlement intérieur 2514/62

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

*Approbation d'investissements de caractère social dans la République
gabonaise (augmentation d'un montant affecté)* 2515/62

Signature d'une convention de financement 2515/62

PUBLICATIONS DE LA STATISTIQUE AGRICOLE

de l'Office statistique des Communautés européennes

Au cours de ces quatre dernières années l'Office statistique des Communautés européennes a fait l'inventaire de la plus grande partie des statistiques agricoles essentielles des pays membres et a procédé, autant que possible, à la confrontation des données chiffrées sous une forme comparable. En premier lieu, on a publié ces résultats dans la série «Informations de la statistique agricole» qui — à partir de 1961 — paraît sous le titre «Statistique agricole». En général ces brochures ne contiennent pas, comme la plupart des autres publications de l'Office statistique des Communautés européennes, des séries chiffrées périodiques. On traite plutôt dans chaque fascicule un ou plusieurs sujets bien définis de la statistique agricole. Les données complémentaires portant sur les nombres les plus récents sont publiées dans les brochures ultérieures. Les fascicules de cette série publiés jusqu'à présent sont les suivants:

Jusqu'à 1960 «Informations de la statistique agricole»

- N° 1 L'interpénétration commerciale des pays de la C.E.E. en produits agricoles et alimentaires ⁽¹⁾ (épuisé)
- N° 2 Récoltes des pays C.E.E. de 1950 à 1958 ⁽¹⁾ (épuisé)
- N° 3 Données agricoles par régions concernant la population, les utilisations de la terre et la production végétale de la Communauté ⁽¹⁾ (épuisé)
- N° 4 Les effectifs du bétail dans les pays de la C.E.E., avant-guerre, 1950 à 1958—1959
- N° 5 L'utilisation des terres dans les pays de la C.E.E., 1950 à 1958
- N° 6 Production des principales cultures dans les pays de la C.E.E., avant-guerre, 1950 à 1959
- N° 7 La production de la viande dans les pays de la C.E.E., avant-guerre, 1950 à 1958
- N° 8 Prix des produits agricoles dans les pays de la C.E.E., 1950-51 à 1958-59
- N° 9 Production de légumes, fruits et vin dans les pays de la C.E.E., avant-guerre, 1950 à 1959
- N° 10 Exploitations agricoles, parc des machines agricoles et consommation d'engrais commerciaux
- N° 11 La production de lait, produits laitiers et œufs de poule dans les pays de la C.E.E., avant-guerre, 1950 à 1959

A partir de 1961 «Statistique agricole»

- 1961 N° 1 Modes de faire-valoir, parcellement, effectifs du bétail, récoltes des terres arables, prix agricoles
- N° 2 Production de légumes, production de fruits, production de viande, lait et produits laitiers, production d'œufs
- N° 3 Bilans d'approvisionnement de céréales
- N° 4 Bilans d'approvisionnement du sucre, parc de machines agricoles, consommation d'engrais chimiques
- 1962 N° 1 Bilans d'approvisionnement du lait et des produits laitiers, bilans du lait
- N° 2 Bilans d'approvisionnement des céréales, récoltes des terres arables, production de vin, production de légumes, production de fruits
- N° 3 Production de produits animaux, prix agricoles (le titre n'a pas encore été fixé)

Actuellement quatre fascicules paraissent par an; ils sont vendus par numéro séparé au prix unitaire de NF 5,— ou 50 frb. ou par abonnement annuel au prix de NF 15,— ou 150 frb.

De plus, on publie tous les mois dans le *Bulletin général de statistiques* des chiffres concernant la production animale et les indices des prix agricoles. En outre, dans les «Notes statistiques» du bulletin mentionné ci-dessus, on publie de temps en temps des données chiffrées récapitulatives sur des domaines bien définis de la statistique agricole, à titre de résumé de la série «Statistique agricole».

Les chiffres concernant le commerce extérieur des produits agricoles ont été publiés jusqu'à présent seulement dans les brochures *Commerce extérieur* de cet office. En outre, dans les *Informations statistiques* (publication trimestrielle sur l'intégration économique de l'Europe) on publie, d'une façon irrégulière, des commentaires relatifs aux données importantes de la statistique agricole ainsi qu'aux questions de la méthodologie de ces statistiques.

Pour des commandes de ces différentes publications on est prié de s'adresser aux bureaux de vente indiqués à la dernière page, au dos la couverture.

⁽¹⁾ Tiré à la polycopie.

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DÉCISIONS

Élection des présidents de Chambre ⁽¹⁾

La Cour de justice, dans sa réunion du 27 septembre 1962, a élu pour la durée d'un an à partir du 1^{er} octobre 1962

Président de la 1^{ère} Chambre: M. le juge L. Delvaux

Président de la II^e Chambre: M. le juge R. Rossi.

⁽¹⁾ Cf. *Journal officiel des Communautés européennes* n° 69 du 28 octobre 1961.

COMMUNICATIONS

**Recours de l'entreprise Milchwerke Heinz Wöhrmann und Sohn KG
contre la Commission de la Communauté économique européenne,
introduit le 4 octobre 1962****(Affaire 31-62)**

La Cour de justice a été saisie le 4 octobre 1962 d'un recours introduit par l'entreprise Heinz Wöhrmann und Sohn, KG, dont le siège est à Wesel/Rhein, contre la Commission de la Communauté économique européenne. La requérante est défendue par M^{es} Modest, Heemann, Menssen, Gündisch et Binder du barreau de Hambourg et elle a fait éléction de domicile chez M. F. Jansen, huissier de justice, 21, rue Aldringer à Luxembourg.

La requérante conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

- «1) Annuler ou déclarer non applicable l'article 3 des règlements de la Commission de la Communauté économique européenne, qualifiés de décisions
 - a) Portant fixation d'une taxe compensatoire sur les importations de poudre de lait entier dans la république fédérale d'Allemagne, en application de l'article 46 du traité C.E.E., en date du 15 mars 1961 (*Journal officiel des Communautés européennes* n^{os} 26 du 13 avril 1961, page 505, et 32 du 2 mai 1961, page 688);
 - b) Prorogeant la décision du 15 mars 1961, portant fixation d'une taxe compensatoire sur les importations de poudre de lait entier dans la république fédérale d'Allemagne, en application de l'article 46 du traité C.E.E., en date du 13 décembre 1961 (*Journal officiel des Communautés européennes* n^o 7 du 27 janvier 1962, page 137);
- 2) Condamner la défenderesse aux dépens.»

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ⁽¹⁾

INFORMATIONS

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Comité économique et social, lors de sa XXII^e session, tenue les 4 et 28 mai 1962, a élu comme membres de son bureau, pour la période de deux ans:

<i>Président:</i>	M. Émile Roche
<i>Vice-présidents:</i>	MM. Willem Jonker Ludwig Rosenberg
<i>Membres:</i>	MM. Luigi Anchisi J. E. Andriessen Mathias Berns Wilhelm Beutler Maurice Bouladoux Torello Giunti Luigi Macario Louis Major Jean de Précigout Hermann Schäfer Georges Velter Léon Wagner

⁽¹⁾ Pour sa composition cf. *Journal officiel des Communautés européennes* du 19 juillet 1962, 5^e année, n° 62.

ÉLECTION DES MEMBRES DES SECTIONS SPÉCIALISÉES

Le Comité économique et social, lors de sa XXII^e session, tenue les 4 et 28 mai 1962 et de sa XXIII^e session, tenue les 16 et 17 juillet 1962, a élu comme membres de ses sections spécialisées, pour la période de son deuxième exercice quadriennal:

Section spécialisée pour l'agriculture

(33 membres)

Bureau (1):

MM. Genin, président

Berns

Bogaers

Boon

Rossi

Seibel

BELGIQUE:

MM.

C. Boon

A. Celen

C. de Bièvre

W. Serwy

ITALIE:

MM.

L. Anchisi

C. Bonato

G. Cantoni

D. Genoese Zerbi

E. Parri

V. Piga

Q. Quintieri

A. Rossi

ALLEMAGNE:

MM.

O. Clausen

T. Hieronimi

Mme

I. Landgrebe-Wolff

MM

H. von Manteuffel

R. Matuschka-Greifflau

H. J. Russe

H. Seibel

Mme

M. Weber

LUXEMBOURG:

MM.

M. Berns

R. Rollinger

FRANCE:

MM.

M. Bouladoux

G. Bréart

H. Canonge

A. Genin

P. Hallé

F. Peugeot

R. Stiévenard

PAYS-BAS:

MM.

P. C. W. M. Bogaers

D. F. van der Mei

P. R. J. Wijnmaalen

.....

(1) Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur, les présidents et membres du bureau des sections spécialisées ont été élus par les membres de celles-ci pour une période de deux ans.

Section spécialisée pour les questions économiques

(43 membres)

Bureau ⁽¹⁾:

MM. Giustiniani, président

Braun

Brenner

de Précigout

Serwy

Verrijn Stuart

BELGIQUE:

MM.

A. Celen
C. de Bièvre
L. Major
M. Masoin
W. Serwy

ITALIE:

MM.

V. Dagnino
E. Dalla Chiesa
M. Germozzi
T. Giunti
P. Giustiniani
P. Merli Brandini
E. Minola
E. Parri
E. Porena
Q. Quintieri

ALLEMAGNE:

MM.

W. Beutler
F. Brand
O. Brenner
F. Butschkau
W. Gefeller
H. Gutermuth
T. Hieronimi
G. Kley
Landgrebe-Wolff
R. Spaethen
H. Wellmanns

Mme

MM.

LUXEMBOURG:

MM.

A. Bousser
P. Weber

FRANCE:

MM.

J. C. Achille
Th. Braun
G. Bréart
J. Fontanille
L. Gingembre
P. Hallé
A. Malterre
J. de Précigout
E. Renaud
Ch. Veillon

PAYS-BAS:

MM.

B. Bölger
D. F. van der Mei
B. J. M. van Spaendonck
G. M. Verrijn Stuart
.....

(1) Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur, les présidents et membres du bureau des sections spécialisées ont été élus par les membres de celles-ci pour une période de deux ans.

Section spécialisée pour les transports

(28 membres)

Bureau ⁽¹⁾:

MM. Cool, président
Andriessen
Bousser
Brand
Brousse
Giunti

BELGIQUE:

MM. A. Cool
L. Major
G. Velter

ITALIE:

MM. M. de Cesare
D. Genoese Zerbi
M. Germozzi
T. Giunti
L. Macario
U. Zino

ALLEMAGNE:

MM. W. Beutler
F. Brand
W. Geile
L. Rosenberg
Mme M. Weber
MM. H. Wellmanns

LUXEMBOURG:

MM. A. Bousser
L. Wagner
P. Weber

FRANCE:

MM. M. Bouladoux
P. Brousse
A. Genin
C. Mourgues
J. de Précigout
E. Renaud

PAYS-BAS:

MM. J. E. Andriessen
W. Jonker
G. M. Verrijn Stuart
.....

Section spécialisée pour les questions sociales

(42 membres)

Bureau ⁽¹⁾:

MM. Van Tilburg, président
Canonge
Cool
Germozzi
Kley
Rollinger

BELGIQUE:

MM. L. Bodart
A. Cool
E. de Brabandere
L. Major
G. Velter

ITALIE:

MM. L. Anchisi
E. Dalla Chiesa
M. Germozzi
L. Macario
M. Minola
V. Piga
R. Purpura
A. Rossi
U. Zino
G. C. Zoli

⁽¹⁾ Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur, les présidents et membres du bureau des sections spécialisées ont été élus par les membres de celles-ci pour une période de deux ans.

ALLEMAGNE:

LUXEMBOURG:

MM. H. Beermann
W. Beutler
O. Brenner
P. Eckel
W. Geile
G. Kley
H. J. Russe
H. Schäfer
F. Umstaetter
Mme M. Weber

MM. A. Bousser
R. Rollinger

FRANCE:

PAYS-BAS:

MM. Th. Braun
H. Canonge
G. Delamarre
G. Espéret
L. Gingembre
A. Malterre
M. Meunier
C. Mourgues
F. Peugeot
E. Renaud

MM. A. G. Alders
B. Bölgger
B. J. M. van Spaendonck
W. F. van Tilburg
P. R. J. Wijnmaalen

Section spécialisée pour les activités non salariées et services

(26 membres)

Bureau ⁽¹⁾:

MM. Rollinger, président
Bogaers
de Cesare
Hieronimi
Serwy
Stiévenard

BELGIQUE:

ITALIE:

MM. E. de Brabandere
F. Meyvaert
W. Serwy

MM. V. de Biasi
V. Dagnino
M. de Cesare
E. Parri
E. Porena
S. Todisco

ALLEMAGNE:

LUXEMBOURG:

MM. T. Hieronimi
H. von Manteuffel
H. Schäfer
R. Spaethen
F. Umstaetter
H. Wellmanns

MM. R. Rollinger
P. Weber

(¹) Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur, les présidents et membres du bureau des sections spécialisées ont été élus par les membres de celles-ci pour une période de deux ans.

FRANCE:

MM.

P. Circaud
G. Delamarre
J. Fontanille
A. Genin
L. Gingembre
R. Stiévenard

PAYS-BAS:

MM.

J. E. Andriessen
P. C. W. M. Bogaers
.....

Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer ⁽¹⁾

(27 membres)

Bureau ⁽²⁾:

MM. Kley, président
Bodart
Espéret
Van Tilburg
Wagner
Zoli

BELGIQUE:

MM.

L. Bodart
A. Celen
C. de Bièvre

ITALIE:

MM.

P. Giustiniani
L. Macario
P. Merli Brandini
G. Polotti
Q. Quintieri
G. C. Zoli

ALLEMAGNE:

MM.

O. Clausen
G. Kley
R. Matuschka-Greifenclo
L. Rosenberg
H. Schäfer
H. Seibel

LUXEMBOURG:

MM.

M. Berns
L. Wagner

FRANCE:

MM.

P. Circaud
G. Espéret
P. Hallé
M. Meunier
F. Peugeot
Ch. Veillon

PAYS-BAS:

MM.

P. C. W. M. Bogaers
B. J. M. van Spaendonck
W. F. M. van Tilburg
P. R. J. Wijnmaalen

⁽¹⁾ Par décision du bureau du comité cette section précédemment appelée «Section spécialisée pour les pays et territoires d'outre-mer», prendra, à l'avenir, la dénomination de «Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer».

⁽²⁾ Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur, les présidents et membres du bureau des sections spécialisées ont été élus par les membres de celles-ci pour une période de deux ans.

Section spécialisée nucléaire pour les problèmes économiques

(32 membres)

Bureau ⁽¹⁾:

MM. Dalla Chiesa, président
Achille
Andriessen
Gutermuth
Masoin
Patat

BELGIQUE:

MM. H. van Hoorick
M. Masoin
F. Meyvaert
W. Serwy

ITALIE:

MM. V. Dagnino
E. Dalla Chiesa
V. de Biasi
M. de Cesare
T. Giunti
P. Giustiniani
G. Polotti
S. Todisco

ALLEMAGNE:

MM. F. Brand
O. Brenner
W. Gefeller
H. Gutermuth
G. Kley
F. Patat
H. Seibel
F. Umstaetter

LUXEMBOURG:

M. P. Weber

FRANCE:

MM. J. C. Achille
M. Aicardi
P. Brousse
P. Circaud
A. Malterre
C. Mourgues
R. Stiévenard
Ch. Veillon

PAYS-BAS:

MM. A. G. Alders
J. E. Andriessen
B. J. M. van Spaendonck

**Section spécialisée nucléaire
pour les problèmes sociaux et sanitaires et l'enseignement**

(29 membres)

Bureau ⁽¹⁾:

MM. Eckel, président
Todisco
Seibel
van Hoorick
Veillon
Weber P.

⁽¹⁾ Conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur, les présidents et membres du bureau des sections spécialisées ont été élus par les membres de celles-ci pour une période de deux ans.

BELGIQUE:

MM.

L. Bodart
H. van Hoorick
M. Masoin

ITALIE:

MM.

V. de Biasi
T. Giunti
G. Polotti
R. Purpura
A. Rossi
S. Todisco
U. Zino

ALLEMAGNE:

MM.

H. Beermann
P. Eckel
G. Kley
F. Patat
L. Rosenberg
H. J. Russe
H. Seibel

LUXEMBOURG:

MM.

L. Wagner
P. Weber

FRANCE:

MM.

J. C. Achille
M. Aicardi
M. Bouladoux
P. Brousse
H. Canonge
A. Malterre
Ch. Veillon

PAYS-BAS:

MM.

A. G. Alders
B. Bölger
W. F. van Tilburg

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Modification intervenue depuis la publication au Journal officiel des Communautés européennes n° 25, du 18 avril 1959 et n° 20 du 17 mars 1961)

Article 3

Le bureau se compose de quinze membres dont un président et deux vice-présidents.

(La suite de l'article reste inchangé).

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Approbation d'investissements de caractère social dans la République gabonaise

(Augmentation d'un montant affecté)

En date du 2 octobre 1962 la Commission a décidé d'accorder, en conformité de l'article 5, paragraphe 1, de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne, une autorisation d'engagement complémentaire de 21.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 85.000 unités de compte) pour l'exécution complète du:

Projet: n° 11.23.101: Création, extension ou reconstruction de 30 formations sanitaires (n° d'attente F/GA/01/58)

dont l'engagement provisoire se trouve ainsi porté à 161.000.000 de francs C.F.A. (équivalent à environ 652.000 unités de compte).

Ce projet qui avait été approuvé par la Commission le 16 septembre 1959 a fait l'objet de la convention de financement n° 17/F/GA/S/58 signée le 27 avril 1960.

Signature d'une convention de financement

Le 3 octobre 1962 a été signée la convention de financement n° 161/F/GA/E entre la Communauté économique européenne et la République gabonaise. Cette convention comprend le projet de caractère économique suivant:

*Projet n° 12.23.104: Construction de ponts à Ayem et à Ebel
(n° d'attente F/GA/23/62)*

pour un engagement provisoire de 220.000.000 de francs C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 82 du 15 septembre 1962.

VIENT DE PARAÎTRE:

GUIDE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(Édition provisoire)

Le service de presse et d'information des Communautés européennes vient d'éditer un guide des Communautés européennes qui contient des renseignements sur les Communautés et leurs institutions ainsi que la liste des représentants permanents des États membres et des missions d'États tiers et représentations d'États associés.

Pour les trois Communautés (Communauté économique européenne, Communauté européenne de l'énergie atomique, Communauté européenne du charbon et de l'acier), il fournit la liste des membres des *organes exécutifs* et l'organigramme de leurs services ainsi que la composition des différentes institutions et comités qui sont rattachés à leur activité. Il donne également la liste des *représentants des gouvernements* des États membres participant habituellement aux sessions des *Conseils des Communautés européennes* et la composition du secrétariat général de ces derniers. Pour le *Parlement européen* il contient, en plus de la liste des parlementaires, la composition des différentes commissions, ainsi que celle du secrétariat général. Il indique également la composition de la Cour de justice.

L'ouvrage comprend 180 pages (14 cm × 21,7 cm). L'édition est provisoire et n'existe pour le moment qu'en français.

Prix de vente frb. 40,— (NF 4,—).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.